



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE



Municipalité de
Saint-Gervais

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE 9 AOÛT 2022 À 20H AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 150, RUE PRINCIPALE

SONT PRÉSENTS :

M. Éric Asselin	M. Marc Martineau
M. Vincent Bilodeau	Mme Rosanne Pomerleau
Mme Roxanne Boudreault-Guimond	M. Nicolas Turcotte

Tous formants quorum sous la présidence de M. Gilles Nadeau, maire.

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Johanne Simms.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 25 JUILLET 2022
4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION
 - 4.1 Comptes et adoption;
 - 4.2 Adjudication contrat vidéo promotionnel;
 - 4.3 Travaux d'entretien – Cours d'eau Donat-Nadeau (sans nom officiel);
 - 4.4 Autorisation accès pour la directrice générale à ClicSécur Revenu Québec;
 - 4.5 Dépôt certificat de procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement # 368-22.
5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)
 - 5.1 Les communiqués;
 - 5.1.1 Souper annuel Radio Bellechasse - Passion FM;
 - 5.1.2 Soutien financier athlètes jeux du Québec;
 - 5.1.3 Amical de Golf de la MRC Bellechasse – 17 septembre 2022.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

- 6.1 Adjudication contrat location tracteur pour déneigement;
- 6.2 Adjudication achat boîte de camion de déneigement;
- 6.3 Contrat déneigement Route Saint-Pierre 2022-2023;
- 6.4 Achat / échange d'une souffleuse à neige.

7. DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU

8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

- 10.1 Demande de PIIA 2022-05 modifiée – 287, rue Principale;
- 10.2 Demande de PIIA 2022-06 – 30, 1er Rang Ouest.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mot de bienvenue du maire.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

220801 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 août 2022, tel que lu et modifié.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 25 JUILLET 2022

220802 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉ PAR M. Marc Martineau

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2022 tel que présentés et déposés à la table du Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

4.1 COMPTES ET ADOPTION

220803 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉ PAR Mme Roxanne Boudreault Guimond

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte les comptes du mois de JUILLET 2022 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :

Administration générale	40 301.20 \$
Sécurité publique	8 972.92 \$
Transport routier	54 901.53 \$
Hygiène du milieu	14 299.55 \$
Santé & Bien-être	0.00 \$
Aménagement et urbanisme	9 487.13 \$
Loisirs et culture	20 900.38 \$
Frais de financement	0.00 \$
Activités financières – Installation génératrice, Devis architecte CPE – Études CSC	10 639.17 \$
TOTAL	159 501.88 \$

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.2 ADJUDICATION CONTRAT VIDÉO PROMOTIONNEL DÉVELOPPEMENT LAPIERRE PHASE 3

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite promouvoir et stimuler la vente de terrains résidentiels du développement Lapierre phase 3 afin d'inciter les nouveaux propriétaires à s'établir à Saint-Gervais;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite promouvoir les attraits de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite donner plus de visibilité et donner un nouvel élan au site internet afin d'en augmenter les visites et maximiser le nombre de consultations par les citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité a choisi d'accorder un contrat de gré à gré pour obtenir les services professionnels pour la conception et la réalisation de deux vidéos promotionnels;

ATTENDU QUE les fournisseurs ont démontré leur expérience et leur capacité à livrer une bande audiovisuelle de qualité supérieure;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué des demandes de prix auprès de fournisseurs et deux soumissions ont été reçues;

Entreprises	Prix (excluant les taxes)
Ninja Média	3 500 \$
Dock Studio	4 289 \$



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

220804 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU QUE conformément au règlement # 337-18 sur la gestion contractuelle portant sur le contrôle et le suivi budgétaire, il est recommandé d'attribuer le contrat à la firme Ninja Média au coût de 3500 \$;

QUE les vidéos seront réalisées sur deux saisons;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 22-320-00-720-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.3 TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU DONAT-NADEAU (SANS NOM OFFICIEL)

ATTENDU QU'une demande pour des travaux d'entretien a été déposée à la MRC de Bellechasse pour rétablir le libre écoulement d'une section cours d'eau Donat-Nadeau, situé entre les lots 3 197 834 et 3 197 849;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont localisés entièrement dans la municipalité de Saint-Gervais qui devra assumer les coûts reliés aux travaux mécanisés d'entretien;

ATTENDU QUE la Municipalité devra répartir ces coûts aux propriétaires bénéficiant des travaux selon l'entente de répartition des coûts proposée et signée;

ATTENDU QUE la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Bellechasse exige des municipalités locales concernées par des travaux d'entretien de cours d'eau qu'une résolution recommandant les travaux soit adoptée.

220805 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault Guimond

APPUYÉE PAR Mme Rosanne Pomerleau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a pris connaissance de la demande d'intervention sur le cours d'eau Donat-Nadeau, qu'elle est favorable à la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau et qu'elle accepte d'assumer la totalité des coûts reliés à ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.4 AUTORISATION ACCÈS À TOUS LES DOSSIERS DE CLICSÉCUR AU FICHIER DE REVENU QUÉBEC POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

ATTENDU QUE la directrice-générale doit avoir les accès complets à ClicSécur au fichier de Revenu Québec;

ATTENDU QUE le NEQ de la Municipalité de Saint-Gervais est le 8813428099;

220806 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉ PAR M. Nicolas Turcotte



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU QUE Madame Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Johanne Simms
Municipalité de Saint-Gervais
À Saint-Gervais, le 9 août 2022

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de Saint-Gervais qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 9 août 2022. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTRE POUR LE RÈGLEMENT # 368-22

La directrice générale et greffière-trésorière dépose en vertu de l'article 557 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement # 368-22 intitulé : *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 564 152 \$ pour des travaux d'agrandissement du Centre de la petite enfance l'Escale des Moussaillons (CPE) de 21 places* devant le conseil municipal à la séance suivant la tenue de registre.

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)

5.1 LES COMMUNIQUÉS

5.1.1 INVITATION SOUPER ANNUEL DE RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration, le personnel et les partenaires de Passion FM organisent un souper-bénéfice annuel le jeudi 15 septembre prochain au Centre communautaire de Saint-Lazare;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cet événement permet avec les fonds recueillis de poursuivre sa mission, soit d'améliorer son service et la couverture de l'information pour la région;

220807 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. Éric Asselin

ET RÉSOLU QUE le Conseil appuie et contribue à l'achat de deux (2) billets pour le souper annuel au montant de 150 \$.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-130-00-494-00;

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.2 DEMANDE SOUTIEN FINANCIER – JEUX DU QUÉBEC URLS CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QUE les Jeux du Québec ont eu lieu du 20 au 30 juillet 2022 à Laval;

ATTENDU LA demande de soutien financier pour les Jeux du Québec – Été 2022 reçue le 8 juillet dernier;

ATTENDU QUE trois (3) athlètes de la Municipalité de Saint-Gervais ont participé à ces jeux parmi 182 participants;

ATTENDU QUE la participation financière des municipalités allège le coût demandé aux participants;

220808 IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Bilodeau

APPUYÉ PAR Mme Roxanne Boudreault Guimond

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la visibilité qui sera faite dans le cahier souvenir virtuel de la délégation de Chaudière-Appalaches et sur les écrans lors du Gala Chapp visant à souligner les accomplissements des athlètes;

QUE le Conseil contribue pour un montant de cent dollars 100 \$ par athlète, soit un total de 300 \$;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-90-973-00;

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.1.3 AMICAL DE GOLF DE LA MRC DE BELLECHASSE – 17 SEPTEMBRE 2022

210809 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉE PAR Mme Roxanne Boudreault Guimond

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise l'achat de (2) billets au coût de 100 \$ chacun pour représenter la Municipalité de Saint-Gervais lors de la participation au tournoi de L'Amical de golf de la MRC de Bellechasse le samedi 17 septembre 2022 au Club de golf de Saint-Damien.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-90-973-00;

Résolution adoptée à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

6.1 ADJUDICATION CONTRAT LOCATION TRACTEUR POUR DÉNEIGEMENT HIVER 2022-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un tracteur afin de subvenir à ces besoins de déneigement pendant la période hivernale;

ATTENDU QUE le contrat de trois ans entre Services agricoles de Beauce et la municipalité s'est terminé au printemps 2022;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement # 337-18 sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué des demandes de prix auprès de fournisseurs et deux propositions ont été reçues;

Entreprises	Prix (excluant les taxes)
FRS Goulet et fils inc	21 000\$ / année
Groupe Bossé & frère	18 000\$ / année

220810 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR Mme Rosanne Pomerleau

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la proposition de Groupe Bossé & frère pour la location d'un tracteur modèle Claas 840 avec roues à neige et installation de tous les circuits hydrauliques pour la souffleuse. Le coût est de 60 \$ de l'heure d'utilisation pour un minimum de 300 heures par année et ce, d'une durée de 3 ans pour un prix total de 54 000 \$ plus les taxes;

QUE l'utilisation du tracteur pour les heures supplémentaires de 300 heures par hiver sera facturée au même taux horaire soit 60 \$ de l'heure;

QUE le tracteur devra être disponible à partir du 15 octobre, et ce jusqu'au 15 avril de chacune des années;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-330-00-515-00;

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.2 ADJUDICATION CONTRAT D'ACHAT BOITE POUR CAMION DE DÉNEIGEMENT

Note : Ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

6.3 ADJUDICATION CONTRAT ROUTE SAINT-PIERRE DÉNEIGEMENT HIVER 2022-2023

ATTENDU QU'il n'est pas avantageux pour la Municipalité de faire l'entretien d'hiver de la route Saint-Pierre en raison de sa localisation;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs en déneigement;

ATTENDU QUE les soumissions reçues des fournisseurs pour la saison hivernale 2022-2023;

Entreprises	Prix (excluant les taxes)
Excavation Yvan Chouinard inc.	12 000 \$
Transport Ferland inc.	13 458 \$

220811 IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Bilodeau

APPUYÉ PAR M. Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Excavation Yvan Chouinard inc. pour l'entretien des chemins d'hiver de la route Saint-Pierre au montant de 12 000 \$ plus taxes pour la saison hivernale 2022-2023 se terminant au plus tard le 1^{er} mai 2023.

QUE le mandat consiste à gratter, sabler et déglacer la route Saint-Pierre.

QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-330-00-443-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6.4 ACHAT / ÉCHANGE D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE

ATTENDU QUE la Municipalité possède une souffleuse à neige industrielle de marque Beaulieu modèle F4000 acquis en 2019;

ATTENDU QUE cet équipement n'est pas adapté aux besoins de la Municipalité et qu'une souffleuse de moindre puissance est suffisant;

220812 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault Guimond

APPUYÉE PAR M. Marc Martineau

ET RÉSOLU QUE le Conseil autorise l'achat/échange avec l'entreprise Groupe Bossé & frère pour une souffleuse à neige industrielle de modèle F90/2536 H de marque Beaulieu qui remplacera le modèle actuel F4000 et ce, sans frais.

Résolution adoptée à l'unanimité.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

7. DOSSIER(S) – HYGIÈNE DU MILIEU

8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

10.1 PIIA 2022-05 MODIFIÉE – 287, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la demande de PIIA modifiée reçue pour le 287, rue Principale doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisque le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #352-21 affecte ce secteur;

ATTENDU QUE la demande reçue concerne des travaux de remplacement du revêtement de tôle à la canadienne par une tôle UltraVic de Vicwest sur les mansardes de la résidence, du capage autour des lucarnes, des soffites et du fascia;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 juillet 2022 de refuser les travaux de remplacement des matériaux de revêtement des mansardes par de la tôle UltraVic de Vicwest;

ATTENDU QUE l'article 3.2 « Critères généraux » du règlement #352-21 mentionne qu'il faille favoriser des interventions respectant les styles architecturaux et les matériaux d'origine caractérisant le territoire de Saint-Gervais;

ATTENDU QUE l'article 3.3.2 « Toitures » du règlement #352-21 mentionne qu'il faille préserver les formes et matériaux correspondant aux caractéristiques d'origine du bâtiment et utiliser des matériaux semblables à ceux d'origine s'ils sont toujours disponibles;

220813 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault Guimond

APPUYÉE PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU DE refuser les travaux de rénovations tels que présentés dans la demande de PIIA 2022-05 modifiée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10.2 PIIA 2022-06 – 30, 1^{ER} RANG OUEST

ATTENDU QUE la demande de PIIA reçue pour le 30, 1^{er} Rang Ouest doit être soumise à une approbation par le conseil municipal puisque le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale #352-21 affecte ce secteur;

ATTENDU QUE la demande concerne le renouvellement du permis de rénovation pour des travaux préalablement acceptés par le conseil municipal en mai 2019 à la suite d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la demande reçue concerne les mêmes travaux que ceux autorisés en 2019, soit le remplacement du revêtement de la résidence pour du vinyle blanc, des nouvelles fenêtres et la modification de la couleur des volets pour l'orange brûlé;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 juillet 2022 de refuser la demande de PIIA si le conseil a la certitude que la Municipalité est habilitée à le faire;

ATTENDU QUE l'acceptation des travaux en 2019 pourrait potentiellement avoir conféré des droits acquis au requérant;

220814 IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR Mme Rosanne Pomerleau

ET RÉSOLU D'autoriser le renouvellement du permis de rénovation pour les travaux de la demande de PIIA 2022-06.

Résolution adoptée à l'unanimité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. DOSSIER (S) - VARIA, AUTRE

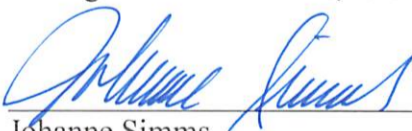
- Road trip communautaire, invitation 29 septembre 2022;
- Pique-nique familial, 10 septembre 2022;
- Brunch reconnaissances bénévoles et nouveaux arrivants, 13 novembre 2022.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CERTIFICAT DU GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce 9 août 2022



Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

220815 IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Bilodeau

APPUYÉ PAR M. Nicolas Turcotte



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h30.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Gilles Nadeau
Maire

Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

